



Compte-rendu Atelier acteurs économiques



09/09/2025



08:00 > 9:45



Vaulx-en-Velin,
Maison Carré de Soie



8 participants

En 2030, l'Est de la Métropole de Lyon pourrait disposer d'une nouvelle ligne forte de transport en commun reliant Vaulx-en-Velin la Soie à la Gare de Vénissieux. Nommée T8, cette ligne en rocade viendrait offrir une nouvelle solution performante de déplacement, complétant ainsi le maillage du réseau de transports en commun dans la Métropole de Lyon.

L'atelier acteurs économiques du 09 septembre s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable liée au projet de création du tramway T8 de Vaulx-en-Velin à Vénissieux, organisée du 23 juin au 19 juillet puis du 25 août au 10 octobre 2025. La concertation vise à interroger **l'opportunité** du projet sur différentes composantes notamment **la desserte, le tracé, les aménagements, les circulations, les interconnexions, la végétalisation**. Elle intervient en amont des décisions définitives : son but est de recueillir les avis, les attentes, les préoccupations et les propositions du public avant la finalisation du tracé, des aménagements et des études techniques menées par SYTRAL Mobilités.

L'atelier a duré 1h30 et visait à rencontrer les **représentants d'entreprises locales** situées à proximité du tracé dans le secteur de Carré de Soie.

L'atelier avait vocation à identifier les usages et les besoins en matière de mobilité associés aux activités économiques du secteur de la Soie à Vaulx-en-Velin, plus précisément :

- Recueillir les attentes et contraintes des employeurs et salariés en matière de desserte, fréquence, confort et intermodalité ;
- Formuler des propositions concrètes pour adapter le projet aux besoins économiques du territoire (localisation des stations, accessibilité, services, incitations à l'usage).

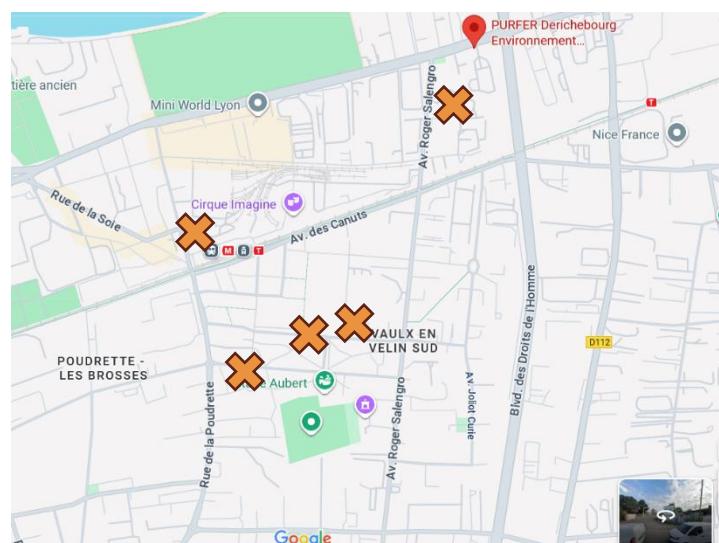
Intervenants et intervenantes :

- **Marieke BARRAUD**, cheffe du service participation citoyenne et relations riverains, SYTRAL Mobilités ;
- **Alice MÜLLER**, cheffe de projet T8, SYTRAL Mobilités ;
- **Valérie DEJOUR**, garante de la concertation CNDP ;
- **Lise HAMON**, Cheffe de projet Stratégie Mobilité Employeurs, SYTRAL Mobilités ;
- **Perrine DELHENS**, Développeuse économique - Rhône-Amont, Métropole de Lyon ;
- **Antoine PLAN**, Conseiller Mobilités, Métropole de Lyon ;
- **Garance TROUPILLON**, Chargée de communication et participation citoyenne du projet urbain Carré de Soie, Métropole de Lyon ;
- **Marieke VERBRUGGE**, AMO Concertation Planète Citoyenne ;
- **Clément LEFEVRE**, AMO Concertation Planète Citoyenne ;
- **Hervé DURANTON**, AMO Communication Terra Publica.

Profil des participants

Parmi les 8 participants, étaient représentés les entreprises et organismes suivants :

- PURFER Environnement, filiale de Derichebourg ;
- Entreprise Engagés, Entreprise à But d'Emploi ;
- Entreprise EDAP TMS, spécialisée dans le matériel électronique pour équipements médicaux ;
- Entreprise Bolundi, cabinet de recrutement ;
- RATP - Pôle Développement ;
- Pathé Carré de Soie, cinéma ;



 Localisation des organismes et entreprises représentés lors de l'atelier du secteur Carré de Soie

- ESAT Léon Fontaine, prestations de services et sous-traitance avec des travailleurs en situation de handicap et leurs encadrants ;
- Rhône Saône Habitat, coopérative HLM spécialisée dans la promotion immobilière.

Pour cet atelier, plusieurs actions de mobilisation des acteurs économiques ont été mises en place :

- Un **porte-à-porte commerçant** a été réalisé le 28 août par Aline MORAND, chargée de relations riverains de SYTRAL Mobilités, pour mobiliser les entreprises de la rue de la Poudrette et les rues des environs ;
- Une communication a également été relayée en ligne sur **la plateforme de concertation** (sytral-mobilites.fr/t8) depuis le 4 juin, complétée par des invitations mails dès le 10 juin par SYTRAL Mobilités.

Introduction

Marieke VERBRUGGHE indique que le projet est en phase de concertation préalable, pour débattre de son opportunité (la desserte, le tracé, les aménagements, les circulations, les interconnexions, la végétalisation). Même si les études préliminaires de SYTRAL Mobilités ont validé la faisabilité du T8, d'autres études sont nécessaires pour connaître précisément l'insertion urbaine du T8. Ces sujets seront abordés, si l'opportunité du projet est confirmée, lors de la concertation continue à partir d'avril 2026.

Dans le cadre de cette concertation, **deux garants de la concertation**, chargés de veiller à la transparence du processus, ont été mandatés par la Commission nationale du débat public, à la demande de SYTRAL Mobilités, maître d'ouvrage du projet. **Valérie DEJOUR** rappelle leur rôle au sein de la concertation :

- **En amont de la concertation**, pour définir les modalités de la concertation avec SYTRAL Mobilités ;
- **Pendant toute la concertation**, pour écouter, observer et être à disposition des citoyens pour échanger avec eux ;
- **À l'issue de la concertation**, avec la rédaction d'un avis des garants, dans un délai d'un mois, contenant des recommandations et demandes de précisions. Ensuite, le maître d'ouvrage aura deux mois pour y répondre et indiquer sa décision de poursuivre le projet et/ou les modalités de prise en compte des recommandations des garants.

Marieke VERBRUGGHE précise que la réunion se déroule en trois temps : une présentation du projet, un temps d'échanges puis un atelier. **Des documents sont mis à disposition sur la table** :

- une carte du tracé versé à la concertation ainsi qu'un dépliant résumant le projet ;
- un poster de contribution, sur lequel les participants peuvent formuler leurs remarques sur l'opportunité du projet, identifier les usages de mobilité sur les différents secteurs du tracé et échanger sur le positionnement des stations le long du boulevard de Parilly.

Présentation du projet

Alice MÜLLER, cheffe de projet Lignes Centre Est à SYTRAL Mobilités, présente les caractéristiques techniques du projet T8 : son tracé, les objectifs du projet et les sujets de concertation.

Cette nouvelle ligne de tramway pourrait relier Vaulx-en-Velin La Soie à la Gare de Vénissieux en 22 minutes, via Bron et le campus de la Porte des Alpes. Elle serait connectée à 2 lignes de métro, 7 lignes de tramway, le Rhônexpress, la gare TER de Vénissieux et le bus à haut niveau de service TB12 de Part-Dieu à Parilly, en passant par Sept Chemins. Ce tramway offrirait une solution de déplacement hyperconnectée aux habitants et salariés des secteurs traversés. Sa mise en service serait prévue pour 2030.

Elle indique que plusieurs variantes ont été analysées depuis 2020. De ces études sont ressortis deux projets distincts et complémentaires :

- le tracé du projet T8 présenté aujourd'hui ;
- le prolongement du BHNS de Sept Chemins à Parilly (TB12).

Elle précise les critères qui ont permis le choix du tracé du T8 : la desserte des pôles d'emploi et d'enseignement, les possibilités de correspondances et les perspectives de fréquentation.

Elle précise également que le **choix de mode tramway** a été dicté par l'existence de l'infrastructure des lignes T2 et T5 au centre du tracé. Cette mutualisation permet de limiter les coûts et les impacts sur les autres fonctionnalités urbaines.

Elle présente **l'intégration du T8 dans son environnement** : les connexions à La Soie, au parc de Parilly, l'avenue Pierre Cot et à la gare de Vénissieux. Elle précise les impacts sur le cadre de vie avec une insertion de façade à façade et l'aménagement d'une infrastructure cyclable. Elle indique que le projet est en phase d'études préliminaires : toutes les questions d'insertion urbaine feront l'objet d'études approfondies dans la suite du projet et seront partagées lors de la phase de concertation continue.

Temps de questions-réponses

Lors du temps d'échange, les participants ont posé des questions sur le temps de parcours, le devenir des lignes de bus, les impacts sur la circulation. Ils évoquent les enjeux de développement du quartier, les conséquences potentielles pour leurs activités économiques et celles sur la mobilité de leurs personnels ou clientèles.

Temps de parcours du tramway

La représentante de **Rhône Saône Habitat** s'interroge sur les temps de trajet prévus, rappelant que le tram est plus lent que le métro.

☞ **Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités explique que le temps de parcours total serait de 22 minutes avec 11 stations, dont 8 minutes pour la section Parilly–Vénissieux.**

SYTRAL Mobilités envisage 11 à 13 stations sur le tracé du T8 : ce sujet est ouvert à la concertation jusqu'au 10 octobre. Chaque station supplémentaire ajouterait environ 30 secondes au temps de parcours, mais les études montrent que le temps de trajet ressenti par les usagers en cas d'ajout d'une ou plusieurs stations est souvent perçu comme plus élevé.

Réorganisation du réseau de bus

La représentante de **Bolundi** se questionne sur les déviations ou suppressions de lignes de bus avec l'arrivée de T8, pouvant réduire l'accessibilité aux transports pour les salariés

☞ **Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités** précise que tout projet structurant, comme une ligne de tramway, entraîne une réorganisation du réseau de surface. Le maillage des transports en commun sera ajusté et rationalisé. Les doublons de lignes de bus le long du tracé du T8 seront supprimés. De nouvelles correspondances et des opportunités d'intermodalité seront créées. Ces évolutions ont pour objectif d'améliorer la desserte pour les usagers. Des études sont en cours au sein d'une direction dédiée de SYTRAL Mobilités, et ce sujet sera présenté lors de la phase de concertation continue, afin de recueillir les avis du public. Les participants peuvent dès à présent transmettre leurs suggestions.

Impacts sur la circulation

La représentante de **Rhône Saône Habitat** s'interroge sur les conséquences d'un éventuel passage en sens unique de la rue de la Poudrette.

☞ **Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités** précise que les premières études démontrent que les déplacements sont majoritairement des déplacements de destination et peu de transit. Ainsi, les automobilistes sont soit des habitants du quartier, soit des personnes qui y travaillent. Des études de circulation sont en cours à une échelle plus large que la rue de la Poudrette, allant jusqu'au périphérique et au Boulevard Urbain de l'Est de Lyon (BUE).

La modélisation des flux avec un sens de circulation bloqué devra permettre d'éviter aux rues résidentielles adjacentes de subir un trafic de transit supplémentaire et que toutes les origines et destinations restent possibles. Ces sujets seront approfondis, si l'opportunité du projet est confirmée, lors de la concertation continue en 2026.

Travaux et impacts sur la circulation

Plusieurs participants s'interrogent sur le risque de difficultés de circulation que pourraient engendrer les travaux prévus dans le quartier de La Soie.

☞ **Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités** indique que les premiers travaux de réseau pourraient démarrer courant 2027, suivis des travaux d'infrastructures à partir de 2028.

☞ **Garance TROUPILLON de la Maison Carré de Soie** revient sur le calendrier des aménagements à venir. Elle précise que le secteur de Carré de Soie entre dans une nouvelle phase d'études, après que de nombreux projets aient été livrés (au sud de la rue Alexandre Dumas, l'école, la ZAC urbaine de la Soie).

De nouvelles dynamiques urbaines sont attendues plutôt à l'horizon 2027-2028 sur des parcelles, qui ne sont pas traversées par des voiries. Ainsi, les futures interventions urbaines ne devraient pas impacter la circulation dans le quartier.

Il s'agit néanmoins d'un point d'alerte important, qui nécessitera un phasage attentif entre le T8 et les futurs projets.

Un participant rappelle le projet de transformation d'un bâtiment ex-EDF désaffecté sur la rue de la Poudrette en habitations. Il se demande si ce projet aura des impacts sur les travaux du T8.

☞ Garance TROUILLON de la Maison Carré de Soie indique qu'il n'y a pas de perspective opérationnelle actuellement pour ce projet de reconversion du bâtiment. Le propriétaire et les collectivités sont en discussion, mais la conjoncture immobilière n'est pas favorable à la prise de décision. En outre, l'équipe projet du site aurait la capacité de gérer d'éventuels travaux à la parcelle. En effet, les interventions précédentes sur des projets similaires n'ont pas impacté la circulation dans le quartier de La Soie. La gestion des travaux sur site serait possible, d'autant plus si le projet se concentre sur la réhabilitation plutôt que sur une démolition-construction massive.

Enjeux de développement du quartier Carré de Soie

Un participant demande si une réflexion prospective à 50 ans de l'Est lyonnais a été réalisée et si celle-ci pouvait orienter le projet T8 pour l'inclure dans une évolution plus large du territoire.

☞ Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités indique que SYTRAL Mobilités a établi un Plan de Mobilité (PDM) pour 2040, délibéré en octobre 2024. Ce document de planification fixe les principes d'organisation de la mobilité des personnes et du transport de marchandises, ainsi que de la circulation et du stationnement sur l'ensemble du territoire couvert par SYTRAL Mobilités — soit la Métropole de Lyon et les 11 intercommunalités du Rhône.

Ce plan vise notamment à répondre aux enjeux liés à la densification urbaine. Dans le cœur de la Métropole, l'espace disponible ne permet plus à chacun d'utiliser une voiture individuelle. L'objectif est donc de développer des alternatives à la voiture dans les secteurs urbains denses.

☞ Garance TROUILLON de la Maison Carré de Soie indique que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) identifie également les perspectives de développement urbain et économique à l'horizon 2050, en croisant avec le Plan de Mobilité (PDM). Ce document est en enquête publique jusqu'au 24 octobre 2025.

Ces documents tiennent compte d'un ralentissement démographique, après une période de forte croissance. Ce phénomène s'explique par la baisse de la natalité, le vieillissement de la population et les départs post-COVID-19 vers des territoires moins denses.

☞ Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités précise que le projet T8 est dimensionné à partir de modélisations qui intègrent ces perspectives de développement (évolution du nombre d'habitants et de salariés). Le projet prévoit aussi une marge d'adaptation : par exemple, la fréquence des rames en heures de pointe pourra passer de 10 à 5 minutes.

La densité des flux aux pôles d'échanges multimodaux, notamment La Soie et Gare de Vénissieux, fait également l'objet d'études spécifiques.

Le **représentant de l'ESAT Léon Fontaine** demande si le quartier vise à accueillir uniquement des activités économiques (tertiaires, industrielles) ou aussi de l'habitat.

Le **représentant de Purfer** indique qu'à terme les difficultés de circulation en camion pourraient contraindre les entreprises comme la sienne à partir. Il souligne la nécessité de maintenir des activités industrielles en zone urbaine. Cela permet aux salariés de réduire leur temps de transports jusqu'à leur lieu de travail. Il évoque les évolutions d'autres zones d'activités en cours, où coexistent friches, habitats, équipements scolaires et zones d'activités. Il s'interroge sur la volonté métropolitaine de conserver cette vocation industrielle et artisanale malgré les contraintes accrues liées à la mixité urbaine.

Le **représentant du Pathé Carré de Soie** ajoute que développer davantage de mixité serait bénéfique pour le développement du quartier.

☞ **Garance TROUILLON de la Maison Carré de Soie** répond que l'objectif reste le maintien d'une mixité fonctionnelle, combinant habitations et activités économiques. La question de l'accessibilité poids-lourds est jugée fondamentale notamment autour de zones comme le Boulevard Urbain Est (BUE) et l'avenue Franklin Roosevelt. Elle ajoute qu'en milieu urbain dense, notamment autour de l'ESAT, la cohabitation entre riverains et activités peut générer des conflits d'usage, notamment pour les accès poids lourds.

☞ **Alice MÜLLER** confirme que les aménagements autour du T8 visent à permettre le fonctionnement de tous les usages. Tous les axes aménagés seront conçus pour laisser passer les bus, cars ou camions y compris au niveau des giratoires.

Aménagements cyclables

La représentante de l'**entreprise ENGAGES** suggère de développer des aménagements cyclables pour rejoindre le tram.

☞ **Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités** précise que l'aménagement des continuités cyclables est une contrainte réglementaire associée à la création d'une infrastructure de tramway.



Temps d'échanges

À l'issue de l'introduction, un tour de table est organisé, puis après la présentation du projet T8, un temps d'échange et d'atelier a lieu avec les participants. Ces deux temps sont synthétisés ci-dessous.

Opportunité du projet

Au début de l'atelier, les participants sont invités à se présenter et exprimer à la fois leur perception du projet, un intérêt ou une éventuelle crainte pour leurs activités.

La représentante de la RATP, responsable des relations extérieures, souligne la présence de l'entreprise sur le secteur avec 250 collaborateurs à Vaulx-en-Velin et une liaison avec Vénissieux sur le métro B. Elle confirme l'intérêt de la RATP pour le développement du réseau TCL.

Le promoteur Rhône Saône Habitat, à proximité du pôle d'échanges de Vaulx-en-Velin / Carré de Soie, souligne que les questions de transport sont déterminantes pour le repérage et la valorisation des terrains. Selon elle, l'amélioration de l'accessibilité apportera une plus-value importante aux projets immobiliers.

L'Agence Bolundi réalise des prestations de conseil à ses clients sur l'évolution des transports à proximité des zones d'emploi. Elle insiste sur l'importance de disposer d'informations précises sur leur environnement afin d'orienter au mieux leurs choix et d'anticiper les impacts pour les salariés.

Le représentant d'EDAP TMS, spécialisé dans le matériel électronique pour équipements médicaux (parc du Dauphiné, face au cimetière des Brosses), indique que les travaux vont perturber les déplacements quotidiens des salariés venant de Lyon, et que les aménagements du T9 posent déjà des problèmes de fluidité dans le secteur. Il craint les conséquences des travaux et des aménagements du T8.

Le représentant de l'ESAT Léon Fontaine, situé à Vaulx-en-Velin sud, souligne les difficultés rencontrées autour du carrefour Bataillon Carmagnole, déjà très impacté par les travaux du T9. Ses salariés et étudiants viennent majoritairement de Bron. La circulation liée au chantier actuel du T9 est complexe à gérer, notamment avec les camions.

La représentante d'Entreprise ENGAGES souligne que l'enjeu de mobilité et d'accessibilité est central pour ses salariés résidant majoritairement dans le quartier de Saint-Jean à Villeurbanne. Elle insiste sur la nécessité de trouver des solutions adaptées pour garantir leurs déplacements.

Le représentant du cinéma Pathé Carré de Soie explique que le pôle commercial nécessite une desserte efficace du territoire pour accompagner son développement. Il évoque notamment les contraintes liées aux horaires de correspondance pour ses collaborateurs, ainsi que les pertes de fréquentation déjà observées en raison des travaux, malgré la gratuité du parking.

Le représentant de Purfer – filiale de Derichebourg Environnement, située à Garibaldi indique que la circulation des poids lourds constitue un enjeu particulier pour son activité.

Les conditions de réussite du projet

Plusieurs conditions de réussite du projet sont mises en avant par les acteurs économiques :

Adapter les transports et les stationnements à l'arrivée du T8

Envisager les reports de flux sur les autres modes de transport connectés au T8 : la représentante de Bolundi indique que le développement du tram devrait s'accompagner d'une amélioration des autres lignes, sans quoi cela risquerait d'engorger le réseau existant (vélos, T3, etc.).

Augmenter les places du parking relais et de stationnement : la représentante de Rhône Saône Habitat émet des réserves sur le manque de stationnements et se demande s'il est possible de créer du stationnement, notamment du côté des arrêts de tramway Jean-Paul Sartre ou Tassigny-Curial. Le parking-relais du Carré de Soie est utilisé par de nombreux salariés venant de Bron.

→ Alice MÜLLER de SYTRAL Mobilités prend note de la question des reports de flux sur les autres lignes.

Elle souligne qu'il n'est pas prévu de créer de nouveaux parking relais. Augmenter le nombre de places ne réglera la saturation : l'agrandissement des parkings relais saturés a pour effet d'attirer plus de voitures et donc ne résout pas leur saturation. En outre, les parking relais les plus attractifs dans la Métropole sont situé près du métro. L'investissement dans la création du projet T8 et la restructuration de l'offre de bus entendent offrir une alternative à la voiture.

L'évolution du parking relais de la gare de Vénissieux figure parmi les points d'attention du SYTRAL. En effet, plusieurs habitants de Saint-Priest prennent leur voiture pour s'y garer et prendre le métro. Il s'agit d'un sujet de concertation non-arrêté à ce stade du projet.

Permettre la circulation des poids-lourds sur la rue de la Poudrette

Maintenir la circulation des poids-lourds sur la rue de la Poudrette : le représentant de Purfer partage son inquiétude sur la compatibilité entre la circulation des camions et les futurs aménagements sur la rue de la Poudrette.

Limiter les impacts sur la circulation en phase travaux

Une accumulation de chantier qui suscite des inquiétudes : plusieurs participants alertent sur le risque de cumul de travaux sur le secteur de la Soie. Ils expriment une inquiétude forte quant à la simultanéité avec les travaux du T8.

Des impacts chantier ayant des effets sur les activités industrielles et sur le déplacement des salariés : plusieurs participants s'inquiètent des effets des travaux sur l'activité industrielle et les déplacements de leurs salariés.

☞ **Marieke BARRAUD de SYTRAL Mobilités** reconnaît les nuisances générées en phase travaux et précise qu'un accompagnement spécifique sera mis en place lors du chantier. A ce propos, elle présente le rôle d'Aline MORAND, chargée de relations riverains au sein de SYTRAL Mobilités. Elle sera le point de contact sur le projet jusqu'à sa réalisation. Elle est joignable par mail à t8-contact@sytral.fr. Des "relevés de contraintes" seront réalisés dans les prochains mois pour étudier concrètement les besoins des entreprises (zones de livraison, accès chariots, etc.) afin d'intégrer ces contraintes dans la conception du projet.

Garantir une amplitude horaire depuis La Soie au-delà de 0h30

Une amplitude horaire au-delà de 00h30 : le représentant du Pathé Carré de Soie souligne que les horaires du tram représentent un enjeu crucial pour le cinéma, puisque 30 % de sa clientèle vient de Villeurbanne contre 10 à 12% pour Vaulx-en-Velin. Le cinéma espère que le T8 augmentera la fréquentation des habitants de Vénissieux et de Bron. Si l'amplitude annoncée (5h–0h30) répond globalement à ces besoins, elle reste insuffisante pour les séances finissant à 0h30.

En synthèse

En résumé, plusieurs enjeux ressortent des échanges :

1. **La desserte du T8 et la mixité fonctionnelle du secteur**, conciliant besoins économiques (industries, tertiaire) et besoins des habitants.
2. **L'intermodalité et les connexions**, incluant les parkings relais et les liaisons cyclables.
3. **La performance du service**, avec des temps de trajets pertinents et une amplitude horaire adaptée aux usages.
4. **Le risque de cumul des travaux dans le secteur** risquant d'impacter fortement les activités.

Conclusion

Pour conclure la réunion, **Marieke VERBRUGGHE** remercie l'ensemble des participants pour leur présence et rappelle les prochains événements de concertation prévus, notamment :

- Une balade secteur Sud, du Campus Porte des Alpes à la gare Vénissieux, **le 10 septembre de 12h à 14h** ;
- Une balade en gare de Vénissieux, le **25 septembre de 18h à 20h** pour approfondir les questions d'intermodalité et d'accessibilité au pôle d'échange multimodal ;
- Un atelier sur l'accessibilité du projet, en lien avec les associations du handicap, le **1er octobre de 10h à 12h** au siège de SYTRAL Mobilités à destination des commissions accessibilité de SYTRAL Mobilités ou d'autres organismes/institutions et des associations.

Pour plus d'informations sur le projet, une Foire aux Questions (FAQ) est accessible à [ce lien](#).

Pour être informé des suites de la concertation, rendez-vous sur le site destinations2026-sytral.fr